



**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal du : 28 novembre 2023**

**Présents :** Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

**Absents :** Frédéric DELOLME, pouvoir à Pierre LETIEVANT

**Secrétaire de séance :** Christophe PONCET

L'appel est formulé par Mireille TARDY, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h26.

Après accord des élus, les votes auront lieu à mains levées.

Approbation du Procès-Verbal du 13 octobre 2023.

**Ordre du jour :**

1. *Plan de sobriété énergétique.*
2. *Autorisation demande de subvention voirie 2024.*
3. *Autorisation demande de subvention Réserve incendie et agriculteurs.*
4. *Plan coupe de bois 2024.*
5. *Défense extérieure contre l'incendie – application REMOCRA.*
6. *Contrat de prévoyance collective.*
7. *Questions diverses.*

1- **Plan de sobriété énergétique (2023-056) :**

Madame le Maire présente aux élus le plan sobriété énergétique de la commune, préparé par le groupe en charge du projet afin de faire face à la crise économique et écologique sans précédent qui touche le secteur de l'énergie.

Le document sera intégré au prochain « *en bref* ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,  
VOTE EN FAVEUR du plan de sobriété énergétique.**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2- **Autorisation demande de subvention voirie 2024 (2023-057) :**

Madame le maire rappelle qu'afin de poursuivre les travaux de reprises d'enrobés, il est nécessaire de présenter une demande de subvention de 60% des travaux programmés auprès du département de la Loire au titre de l'enveloppe voirie.

Le montant des travaux prévus pour 2024 est d'environ 40 000 euros HT soit 50 000 euros TTC, si la subvention est acceptée, le reste à charge de la mairie serait de 17 000 euros.

Madame le Maire demande l'autorisation de présenter une demande de subvention voirie au titre de l'année 2024 auprès du Département de la Loire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,  
AUTORISE** Madame le maire à effectuer la demande de subvention voirie 2024.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3- **Autorisation demande de subvention Réserve incendie et agriculteurs (2023-058) :**

Madame le maire informe des travaux permettant de transformer un réservoir d'eau non potable en réserve incendie qui alimentera :

- un poteau d'extinction incendie,
- les agriculteurs en cas de sécheresse.

Afin de créer une conduite d'eau à partir du réservoir du cimetière jusqu'au centre bourg avec implantation d'une nouvelle borne incendie qui serait en capacité de délivrer 2 fois 60m<sup>3</sup>/h, l'entreprise Cholton (en charge des travaux sur le réseau d'eau de la commune) a présenté un devis de 29 000 euros.

Cette borne pourra également servir aux agriculteurs qui souhaitent remplir leurs cuves afin de limiter leur puisage sur le réseau d'eau potable en période de sécheresse. Cette eau (non potable depuis le rattachement à la norme européenne) ne leur sera pas facturée.

Madame le Maire demande aux élus l'autorisation de présenter une demande de subvention auprès de département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée pour un montant de 12 000 euros.

Pour ce projet, Madame le Maire demande aux élus l'autorisation de présenter également une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne et auprès de la préfecture de la Loire dans le cadre de la DETR ou DSIL

Les travaux débuteront seulement si les subventions sont accordées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, AUTORISE** Madame le maire à faire les demandes de subvention Réserve Incendie et Agriculteurs.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

#### 4- Plan de coupe de bois 2024 (2023-059) :

Madame le Maire informe que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts propose les coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer sur l'ininscription à l'état d'assiette, la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2024 suivant la proposition suivante :

#### Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2024

Forêt de : TARENDAISE

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesurée)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
1 a	IRR	159	3,2	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>				
2 a	IRR	80	1,6	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>				
3 a	IRR	141	2,8	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>				
NOUVS1	IRR	275	0,5		2024	NOUVS1 pas dans l'aménagement, pas programme de coupe		<input checked="" type="checkbox"/>				

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE** la proposition d'état d'assiette pour l'année 2024.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

#### 5- Défense extérieure contre l'incendie – application REMOCRA (2023-060) :

Madame le Maire présente la convention proposée par le SDIS 42 qui assure la défense extérieure contre l'incendie en permanence sur le territoire communal.

Le SDIS afin d'assurer ses missions de lutte contre l'incendie, doit connaître l'emplacement, les caractéristiques techniques et hydrauliques, la disponibilité des points d'eau incendie dédiés à la défense extérieure contre l'incendie.

Dans ce contexte, le SDIS propose une application informatique partagée, nommée DEMOCRA, en lien direct avec le système informatique d'alerte du SDIS de la Loire. Ce système signale en temps réel aux sapeurs-pompiers les PEI (Points d'Eau Incendie)

opérationnels les plus proches de l'adresse d'intervention.

L'application permet d'obtenir un accès gratuit aux services de consultation des informations relatives au PEI et la modification de ces informations.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE** Madame le maire à signer la convention REMOCRA.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

#### 6- Contrat de prévoyance collective :

Madame le maire donne la parole à Danielle RANGER qui informe les élus sur les nouveaux taux de cotisation de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

Comme chaque année, la MNT, mutuelle collective solidaire calculée nationalement revoit ses tarifs pour la partie maintien des salaires pour les agents fonctionnaires.

L'augmentation a les mêmes raisons que les années précédentes, le niveau élevé des arrêts supérieurs à 3 mois et l'augmentation de la gravité ayant pour cause principale : le vieillissement de la population.

Pour rappel, janvier 2021 = 3.72, janvier 2022 = 4.40, janvier 2023 = 4.88%.

Il sera de 5.73% en janvier 2024.

Dans le même temps, le nouveau taux concernant le renouvellement du contrat de prévoyance statutaire géré par le CIGAC auprès de GROUPAMA, pour une période de 4 ans, a été signé en 2023 nous a été envoyé.

Il s'agit de la couverture des risques statutaires (professionnels) des agents affiliés à la CNRACL (Caisse Nationale des Agents des Collectivités Locales).

Le taux est revu à la hausse et passe ainsi de 7.96 à 8.16% au 01/01/2024.

#### 7- Questions diverses :

❖ *Madame Le Maire nous annonce 4 informations :*

- 1- 50 ans du **Parc du Pilat**, 4 week-ends sont prévus au printemps, le Parc demande si nous souhaitons participer, la réponse est non à l'unanimité
- 2- Travaux Prarouet : pose d'un tuyau annelé afin de supprimer au maximum les eaux de ruissellement qui se déversent sur le chemin de Prarouet au droit du Chemin de l'ancien Prieuré entraînant des plaques de verglas en hiver.
- 3- Panneau d'affichage : il semble nécessaire d'installer une vitre sur la face réservée aux divers affichages, actuellement les affiches sont arrachées par le vent et détremées par la pluie.  
2 devis proposés par M. Pascal Jacob.  
Devis 462 euros HT : vitrage feuilleté coulissant dans bois haut et bas.  
Devis 830 euros HT : 2 portes battantes vitrage feuilleté, condamnées par un verrou avec clé.  
Solution retenue par les élus : 2 portes battantes, devis 830 euros HT.

4- L'étrave de déneigement de la commune est en réparation, la réception des pièces de rechange étant plus longue que prévue, la commune de Marlhes nous a gentiment prêtée une lame de déneigement afin d'assurer un service de qualité si la neige tombe en quantité. Nous les remercions vivement pour leur démarche.

❖ *Danielle Ranger nous annonce 3 informations :*

- 1- Elle a participé à une réunion PAT (**Projet Alimentaire Territorial**), c'est un projet qui a pour but de travailler avec des agriculteurs et des entreprises locales pour les aider à obtenir des subventions et à se développer, permettre à tous de bénéficier d'une alimentation saine, ce projet est au tout début (phase ateliers fiches actions avant dépôt dossier projet) et devrait voir le jour en 2025 (si le projet est retenu et bénéficie d'aides).
- 2- La Mairie de Planfoy a changé de **prestataire de cantine**, pour une entreprise qui emploie principalement des personnes en réinsertion professionnelle. Le repas est d'environ 5 €, la Mairie de Planfoy est satisfaite de ce prestataire.  
Mme Ranger contactera l'entreprise en question pour savoir s'il serait intéressé pour notre commune.
- 3- Lors de leur dernière réunion, le **SICTOM** a fait part de sa volonté d'installer les colonnes de tris en bac semi-enterrés et que cela soit terminé pour fin 2024.  
L'aménagement des plateformes sera effectué par l'entreprise Borne TP pour un coût de 4 860 € pour les 4 plateformes (une plateforme comporte une colonne de tri jaune - une colonne OMR (colonnes de 5 000 litres) sachant que le SICTOM prend en charge 1 200 € TTC par colonne, devis à lui adresser directement.

**RPI** : En contradiction avec les échanges constructifs qui ont eu lieu depuis 18 mois entre les représentants des deux équipes municipales, les équipes enseignantes et les représentants de parents d'élèves, le conseil municipal de la commune du Bessat n'a pas souhaité poursuivre la démarche engagée pour la mise en place d'un RPI.

Les causes de cette décision sont les suivantes :

- A l'issue de la réunion de présentation du RPI à l'ensemble des parents d'élèves des deux écoles, Mme le Maire de Tarentaise, trouvant que le projet n'était pas suffisamment mûr et abouti, a émis l'idée de repousser d'une année la mise en application du RPI, ce qui n'était pas acceptable pour la commune du Bessat qui fait face à un besoin urgent de place.
- Par ailleurs, certains points restaient bloquants pour Mme le Maire : transport, péréquation financière, qui a fait part de son désaccord aux élus du Bessat.
- Devant ces nombreuses difficultés, la mairie du Bessat a donc considéré qu'elle ne pouvait pas s'engager dans des délais raisonnables et avec un partenaire suffisamment fiable.

Les 3 élus qui ont mené les discussions sur le RPI tiennent à préciser qu'ils ont beaucoup apprécié le travail réalisé avec leurs collègues du Bessat, avec les équipes enseignantes ainsi que les représentants des parents d'élèves. Ils regrettent beaucoup la décision du conseil municipal du Bessat, mais la comprennent.

Pierre Letiévant ajoute qu'effectivement la Mairie du Bessat s'est prononcée contre la poursuite du RPI, considérant que nous n'étions pas un partenaire fiable.

Il précise que le comportement de Madame le Maire lors de la dernière réunion pour le RPI (début novembre au Bessat) les ont choqués, les mots prononcés les ont blessés et c'est aussi ce qui les a refroidis et donc aussi contribué à prendre la décision d'arrêter le RPI.

Il précise aussi que l'attitude de Madame Le Maire n'a pas été à la hauteur de ce qu'elle représente pour la commune.

Pierre Letiévand, Danielle Ranger et Serge Thivillon qui faisaient partis du projet RPI, ont été énormément touchés à titre personnel par cette façon de faire.  
Danielle Ranger et Serge Thivillon nous annoncent qu'ils vont quitter la commission école à partir de janvier 2024.

- ❖ Bernadette nous signale que lors du dernier conseil, nous avons appris la démission d'un adjoint, elle propose de renommer un **3e adjoint** pour soutenir les 2 autres adjoints. Mickael Blachon, Serge Thivillon, Christophe Poncet et Bernadette Tranchand ne sont pas intéressés.  
Bruno Jourdat se laisse du temps pour y réfléchir.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 42 minutes.

### Signatures

**Mireille TARDY,**  
**Maire**



**Christophe PONCET,**  
**Secrétaire de séance**



## Plan de sobriété énergétique

Consciente des enjeux environnementaux et soucieuse de la préservation des ressources énergétiques, l'équipe municipale a pour objectif de réduire de 20% les consommations énergétiques. Mais l'actualité nous oblige à aller plus vite.

En effet, le contexte géopolitique conduit depuis plusieurs mois à une hausse importante des prix de l'énergie. Si nous n'agissons pas immédiatement, le budget municipal connaîtrait une importante dégradation.

Alors que l'ensemble des Françaises et des Français sont invités à diminuer leur consommation, les collectivités se doivent de montrer l'exemple et de participer à l'objectif national de réduire, tous ensemble, de 10% nos consommations énergétiques. Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation et vous invitons à découvrir, à travers ce document, les mesures qui seront appliquées à court et moyen termes à Tarentaise.

## les premières mesures mises en place

L'Europe a connu, en 2022, son été le plus chaud jamais enregistré. Parallèlement, nous subissons une crise énergétique majeure du fait de la forte demande et du conflit Russo/Ukrainien. De 50€/MWh en début 2021, le prix de gros est passé à 222€/MWh en décembre 2021 pour dépasser fin août 2022 les 1 000€/MWh. Au-delà de l'aspect purement économique, nous pourrions être confrontés à un risque de pénurie d'énergies lors des périodes hivernales. Le gouvernement pourrait, en ultime recours, déclencher des délestages tournants (coupures de courant épisodiques). Cette situation nous impose donc d'accélérer notre transition écologique et de mettre en place un plan de sobriété énergétique à toutes les échelles.

Le renouvellement des radiateurs et la limitation des températures de la mairie et de la bibliothèque, ainsi que la modification des horaires d'extinction de l'éclairage public sont les premières mesures mises en place depuis l'hiver 2022/2023.

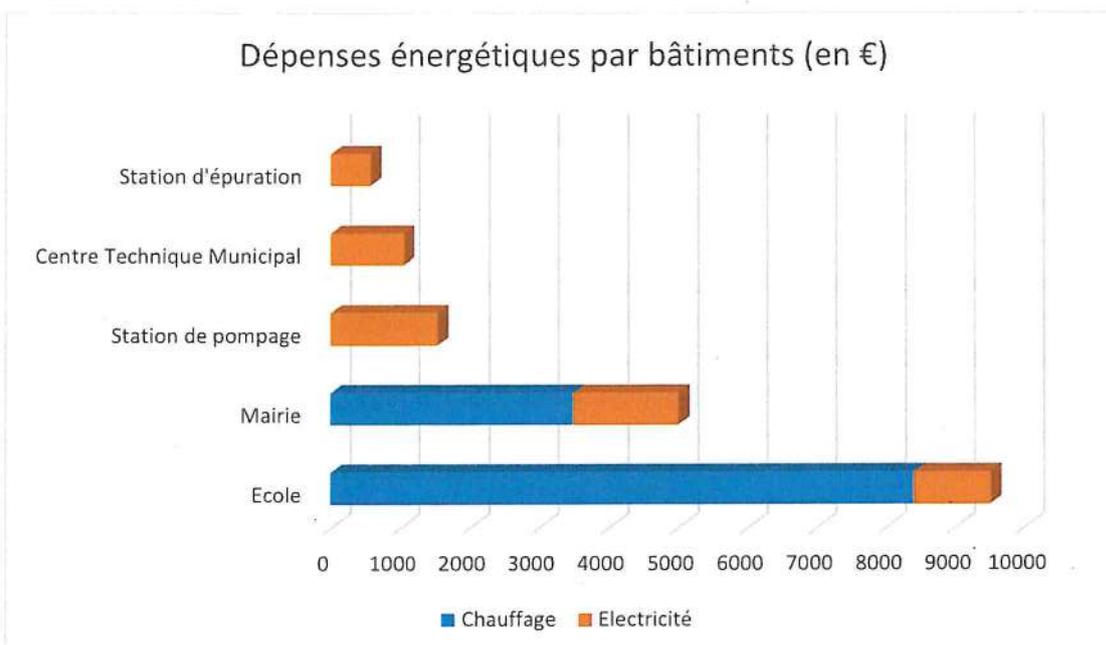


## Consommation énergétique, de quoi parle-t-on ?

Les consommations électriques et fioul des bâtiments communaux représentent un coût de 13 187 € en 2021 et 17 658€ en 2022.

L'éclairage public se compose de 37 points lumineux et son fonctionnement représente un coût de 1699.61€ en 2022

		2018	2019	2020	2021	2022
Fioul	Consommations (Kwh)	48 330	67 841	45 379	32 283	60 067
	Dépenses (€)	4 407	5 881	3 318	3 332	8 403
Electricité	Consommations (Kwh)	53 502	53 044	55 917	58 837	52 618
	Dépenses (€)	7 424	7 828	9 029	9 855	9 255
Toutes Energies	Consommations (Kwh)	101 832	120882	101296	91 120	112685
	Dépenses (€)	11 831	13 709	12 347	13 187	17 658





## Impact de la crise énergétique pour Tarentaise

	Coût en 2022 (en €)	Prévision 2024 (en €)
Eclairage public : 8.32% des consommations totales d'énergie	1 699.00	2 453.00
Electricité des bâtiments	7 556.00	10 174.00
Fioul (chauffage école)	8 403.00	10 923.00
<b>Total</b>	<b>17 658.00</b>	<b>23 550.00</b>

Prix 2024 estimé du kWh électricité 0.24€, du fioul 1.34€/l

Le fioul qui alimente le chauffage de l'église n'est pas comptabilisé dans ces données, il se situe autour de 400l par an, soit un cout en sus de 500 euros pour 2022.

Le Budget énergie pourrait s'élever à 23 550.00€ contre 17 658.00€ actuellement, sachant que la situation pourrait être plus grave que celle simulée et que le coût des énergies représente 12 % de notre budget de fonctionnement (hors charge de personnels) déjà à flux tendu. Cela pourrait, en dernier recours, représenté une hausse significative des impôts.

## Des mesures fortes appliquées depuis l'hiver 2022/2023

L'équipe municipale de Tarentaise a choisi de privilégier des mesures sur la température de la mairie, de la bibliothèque et l'éclairage public.

### Limitation des températures



- Réduction du chauffage d'au moins 1°
- Réduction de la période de chauffage
- Réduction de la durée quotidienne de chauffe
- Nouveaux radiateurs électriques plus performants et moins énergivores (installés en 2022)

### Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public



- > Nuits du dimanche au jeudi : extinction entre 22h et 6h30
- > Nuits du vendredi et samedi : extinction entre 23h59 et 6h30



Abaisser la température d'1 degré dans les bâtiments permet de réduire la consommation énergétique d'environ 9%.

## Plan d'actions à moyen et long terme

> La poursuite des travaux d'efficacité énergétique sur les bâtiments municipaux et les installations techniques :

- Amélioration de l'isolation de l'école
- Bilan énergétique des bâtiments communaux à effectuer par le SIEL avec proposition de nouveaux modes de chauffage éventuellement finançable par le fond chaleur proposé par le Parc du Pilat
- Un maximum d'isolation pour la maison d'œuvres et un mode de chauffage économique et performant lors des travaux de réhabilitation
- Remplacement des radiateurs de la salle polyvalente par des appareils plus performants et plus économes
- Modification de la durée quotidienne de chauffe à l'école (montée en température 1 heure avant l'arrivée des enfants, baisse de la température à l'issue de la garderie)
- Réduction du chauffage d'un degré à l'école : température ambiante en classe occupée à 20°
- Vérification des détecteurs de mouvements et durée d'éclairage adaptée
- Remplacement des ampoules halogènes par des leds dans les bâtiments publics

> La poursuite du travail sur la gestion de la maintenance et de la performance

> Le travail sur les consommations d'eau, notamment en optimisant l'utilisation de l'eau non potable du réservoir du cimetière

> Travail sur l'achat d'énergie mais également sur la production afin d'améliorer l'autonomie énergétique de la commune : plan autoconsommation collective

> Déploiement de la domotique pour contrôler les installations : antenne installée dans le clocher en attente de programmation éclairage public et chauffage des bâtiments communaux

> Acquisition de nouveaux lampadaires à leds permettant de moduler l'intensité de l'éclairage : voir tarifs et subventions possibles

> Limitation des possibilités de forçage du chauffage - Prévention des comportements non vertueux avec l'adaptation des systèmes

**Ensemble, réduisons nos consommations, réalisons des économies.**